

■ **Simon Studer Art SA**, à Genève, CH-660-1077997-3, prestations de services ayant trait à l'organisation d'expositions et de manifestations culturelles et artistiques, etc. (FOSC du 29.11.2004, p. 8/2564118). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. La clause statutaire relative à la reprise de biens envisagée à la constitution est abrogée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Nouveaux statuts du 02.02.2009. Hentsch Bénédicte n'est plus administrateur, ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur président, Studer Simon est nommé délégué. Zoells Robert, de la Tour-de-Peilz, à Veyrier, secrétaire, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Registre journalier no 2290 du 13.02.2009
(04889724 / CH-660.1.077.997-3)